ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

durée du travail

Question écrite n° 50326

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur la proposition de la Commission européenne de réviser la directive de 1993 sur le temps de travail. En effet, celle-ci entend l'actualiser, combler ses lacunes et introduire une plus grande flexibilité pour les entreprises, comme par exemple l'assouplissement de la limite des quarante-huit heures hebdomadaires de travail. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50326
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : relations du travail
Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8820
Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)